

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 22/12/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel PECOUT, Président.

CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020

2020.046 : SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE ENTRE LE PETR DU PAYS D'ARLES ET LE PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PAYSAGERE - REGULARISATION

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 0	<u>Absents</u> 6	8 décembre 2020

Nombre d'élus en exercice : 24 sièges
<u>Suffrages</u> :
18 présents
Absents : 6
<u>Procurations</u> : 1
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Convocation du 08/12/2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020

2020.046 : SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE ETABLIE ENTRE LE PETR DU PAYS D'ARLES ET LE PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PAYSAGERE - REGULARISATION

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 0	<u>Absents</u> 6	8 décembre 2020

Nombre d'élus en exercice : 24 sièges <u>Suffrages</u> : 18 présents Absents : 6 Procuration : 1 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Convocation du 08/12/2020
--

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

.....

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu la délibération n°2019.014 du conseil syndical du 26 avril 2019 portant sur une convention partenariale établie entre le PETR du Pays d'Arles et le Parc naturel régional de Camargue pour la réalisation d'une étude paysagère

Vu la délibération n°2020.25 du conseil syndical du 25 septembre 2020 portant l'élection du Président du PETR

du Pays d'Arles,

Considérant que la convention est inscrite au budget du PETR au chapitre 65 à hauteur de 6 000 €, budget adopté le 13 février 2020 ;

Considérant que la convention partenariale est aujourd'hui finalisée et peut-être soumise à la signature des partenaires ;

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

1. **AUTORISER** Monsieur le Président, Michel PECOUT, à signer ladite convention.

LA DELIBERATION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Pecout', written in a cursive style. The signature is positioned below the text 'Le Président'.